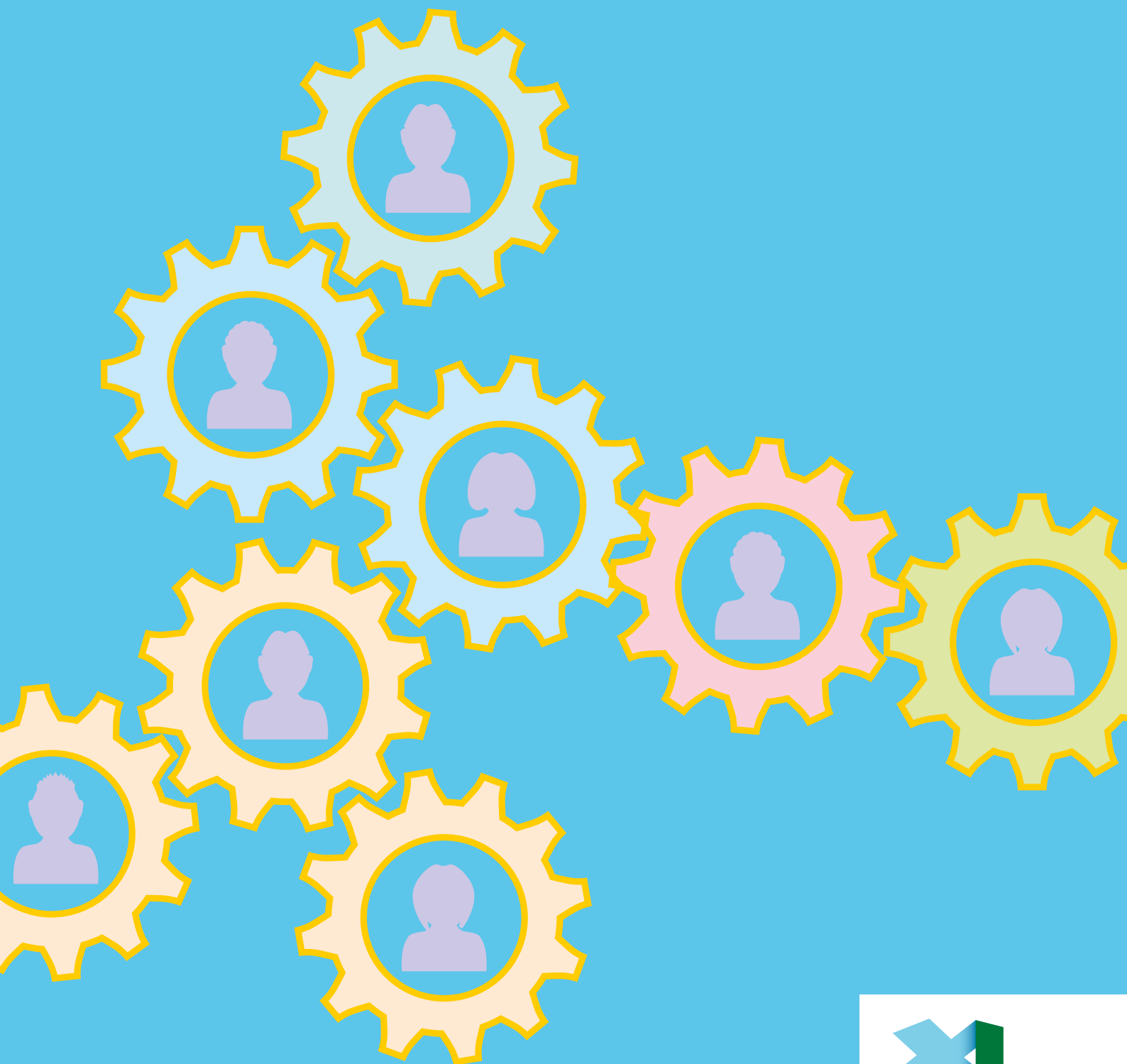


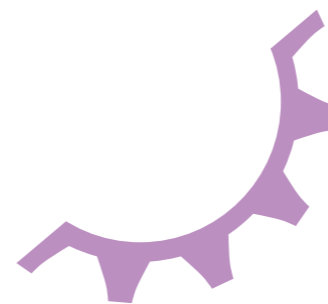
# PRÉVENTION DU HANDICAP

► De la conception aux 3 ans de l'enfant

Guide pratique à l'usage des professionnels

ÉDITION 2018





## Le mot du Président

### POUR QUI ? POUR QUOI ?

Le rapport Dini-Meunier de juin 2014 sur la protection de l'enfance relève que : « outre la montée de situations de précarité, voire de pauvreté, les services de l'aide sociale à l'enfance sont davantage confrontés qu'auparavant à des enfants "à grosses difficultés" (handicaps, troubles psychiques ou psychiatriques, violences) dont la prise en charge s'avère plus complexe ».

D'autre part, dans son rapport de 2015 « Handicap et protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles », le défenseur des droits confirme cette tendance et constate que ces enfants sont « doublement vulnérables » du fait de leur handicap et des défaillances de leur milieu familial. Ils devraient donc « bénéficier d'une double attention et d'une double protection ».

Dans les Landes, 10 % des enfants pris en charge par la Maison Landaise des Personnes Handicapées relève de la protection de l'enfance.

**Parce que les premières années de la vie sont fondamentales dans le développement de l'enfant, il est essentiel d'intensifier les politiques de prévention dès la période périnatale.**

Cette volonté se retrouve dans les orientations du schéma landais de prévention et de protection de l'enfance 2016-2022. Ce schéma, inscrit dans l'ensemble du cadre juridique national en vigueur sur la protection de l'enfance, a fait l'objet de plusieurs thèmes et groupes de réflexion dont un intitulé : « Soins et handicap ».

Ce travail partenarial sur la prévention autour de la naissance et dans les premières années de la vie, a montré l'existence, sur le territoire landais, d'une multiplicité d'acteurs et d'un grand nombre de dispositifs œuvrant dans ce sens.

Au fil des rencontres, un décloisonnement institutionnel s'est opéré et les professionnels ont eu la volonté de penser la prévention précoce dans la complémentarité, la qualité de l'offre aux familles, la clarté et le respect des missions de chacun.

**Ce guide a été élaboré par des professionnels pour des professionnels. Il s'adresse aux acteurs publics et privés.**

**Il doit apporter plus de lisibilité, de cohérence et de fiabilité dans le dispositif départemental : clarifier les accompagnements, repérer les étapes nécessaires dans la prise en charge et favoriser les articulations entre les institutions. En effet, la prévention prend toute sa dimension dans un travail de réseau.**

Xavier Fortinon,  
Président du Conseil départemental des Landes

## INTRODUCTION

Quelles que soient leurs places, leurs missions, les différents professionnels de la petite enfance et de la famille ont un rôle à jouer dans la prévention du handicap en période périnatale.

À l'occasion d'un rendez-vous, une étrangeté, l'apparition d'un signe, l'interrogation d'un parent, peuvent susciter un simple questionnement, la nécessité d'une orientation, le besoin d'une prise en charge.

Ce moment précis peut représenter l'opportunité d'une action médico-sociale précoce fondée sur l'accueil, l'écoute et la compréhension des familles ainsi que sur la mobilisation collective des partenaires de la périnatalité et du handicap.

Prévention, handicap, dépistage, diagnostic, réseaux... autant de mots qui ne trouvent leur sens que dans une pratique quotidienne et une rencontre avec l'autre : patient, usager, client ou professionnel. Peut-on définir quelques repères sémantiques ? Quels sont les principaux axes de travail dans le cadre de la prévention du handicap en période périnatale ?

PMI, hôpital, CAF, MLPH, secteur libéral... nombreux sont les partenaires qui œuvrent dans le but d'accompagner, soutenir, soigner les enfants et leurs familles dans ce même champ. Quand, où et à quel moment de la prise en charge interviennent-ils ? Comment les contacter ?

Seul dans ces situations où le pire peut s'envisager mais où tout est encore possible, il est essentiel de pouvoir penser à plusieurs, de se former. Où trouver ces lieux ressources ?

C'est pour répondre à ces questions précises, pratiques et développer le travail en réseau que ce guide a été élaboré.

## LA PRÉVENTION

Au sens de l'action sociale, il s'agit de déceler les besoins en amont pour permettre d'aider les familles et mener à ce titre des actions d'accompagnement.

L'organisation mondiale de la santé (OMS) distingue trois types de prévention :

- ▀ primaire : éviter l'apparition de la maladie ou du traumatisme en agissant sur les facteurs de risques,
- ▀ secondaire : détection de la maladie ou de la lésion qui la précède à un stade où il est encore possible d'intervenir utilement,
- ▀ tertiaire : diminuer les incapacités, les séquelles ou les récurrences et faciliter la réinsertion sociale.

## LA PÉRINATALITÉ

La période sur laquelle nous nous sommes basés pour élaborer ce document s'étend du projet parental à la troisième année de l'enfant.

Elle regroupe à la fois la construction du devenir parent et du devenir humain.

On ne peut donc pas penser la périnatalité sans considérer la parentalité et prendre en compte aussi bien le fœtus/le nourrisson/le bébé/l'enfant, que les parents, mais aussi les relations parents enfants.

## LE PARTAGE D'INFORMATION

**Les conditions de partage de l'information en travail social dans le cadre de la protection de l'enfance**

Art. L. 226-2-2. CASF Loi du 5 mars 2007

« Par exception à l'article 226-13 du Code pénal, les personnes soumises au secret professionnel qui mettent en œuvre la politique de protection de l'enfance... ou qui lui apportent leur concours sont autorisées à partager entre elles des informations à caractère secret afin d'évaluer une situation individuelle, de déterminer et de mettre en œuvre les actions de protection et d'aide dont les mineurs et leur famille peuvent bénéficier. Le partage des informations relatives à une situation individuelle est strictement limité à ce qui est nécessaire à l'accomplissement de la mission de protection de l'enfance. Le père, la mère, toute autre personne exerçant l'autorité parentale, le tuteur, l'enfant en fonction de son âge et de sa maturité sont préalablement informés, selon des modalités adaptées, sauf si cette information est contraire à l'intérêt de l'enfant. »

## LE HANDICAP

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées donne une définition très large du handicap.

Selon l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles, constitue un handicap « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Selon la définition de 1980 de l'OMS, « est handicapé un sujet dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge, d'une maladie ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises ».

## LA VULNÉRABILITÉ

Dans le guide pratique de la protection de l'enfance sur la prévention en faveur de l'enfant et de l'adolescent, la vulnérabilité a été définie comme une caractéristique « principalement psychologique qui signifie être dans une condition non protégée et donc susceptible d'être menacé du fait de circonstance physique, psychologique ou sociologique ».

## L'ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE

Depuis le plan périnatalité 2005-2007, toute femme enceinte a la possibilité de bénéficier d'un entretien prénatal dès lors qu'elle a déclaré sa grossesse. Cet entretien peut se faire de manière individuelle ou en couple.

Il est communément appelé « entretien du 4<sup>e</sup> mois » ou « entretien de début de grossesse » car il est recommandé de le pratiquer en début de grossesse mais il peut être réalisé tout au long de la grossesse. Ce n'est pas une consultation médicale. Il s'agit d'un entretien d'écoute et d'échange avec un professionnel de la naissance formé spécifiquement à cet entretien.

L'entretien prénatal précoce est effectué par un professionnel de la naissance (gynécologue, sage-femme, médecin généraliste). Il a pour but d'identifier les besoins d'information, de faire le point sur la santé de la femme enceinte, d'organiser le suivi de la grossesse pour un meilleur développement de l'enfant.

## REPÈRES

### LA PARENTALITÉ

**Être parent va au-delà du biologique et de la filiation.**

Didier Houzel, pédopsychiatre spécialiste en ce domaine, pose la question des rôles et des fonctions parentales, qui selon lui structure la parentalité.

Il la définit comme un processus psychique par lequel on devient parent et qui s'exprime autour de trois axes : l'exercice, la pratique et l'expérience.

- ▀ L'exercice de la parentalité renvoie à la filiation, au niveau légal et juridique, aux droits et devoirs que les parents ont envers l'enfant ;
- ▀ L'expérience de la parentalité correspond au vécu subjectif des parents, conscient et inconscient du rôle de parent. On retrouve les questions du désir d'être parent, de l'attachement et des relations affectives ;
- ▀ La pratique de la parentalité regroupe les tâches quotidiennes, physiques et psychiques que les parents portent à l'enfant : comme les soins, l'éducation, la socialisation.

### LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Le soutien à la parentalité désigne « toute forme d'aide ou d'intervention, émanant des pouvoirs publics et des associations mandatées, visant à accompagner/aider les parents à éduquer leurs enfants et à subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, affectifs, scolaires, culturels, sociaux et sanitaires ».

## SOMMAIRE

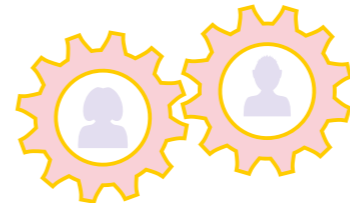
**Accompagnement précoce à la parentalité** p 8




**Prévenir la fragilisation des familles** p 16



**Accompagner les familles dans la reconnaissance, l'acceptation et la prise en charge du trouble** p 24

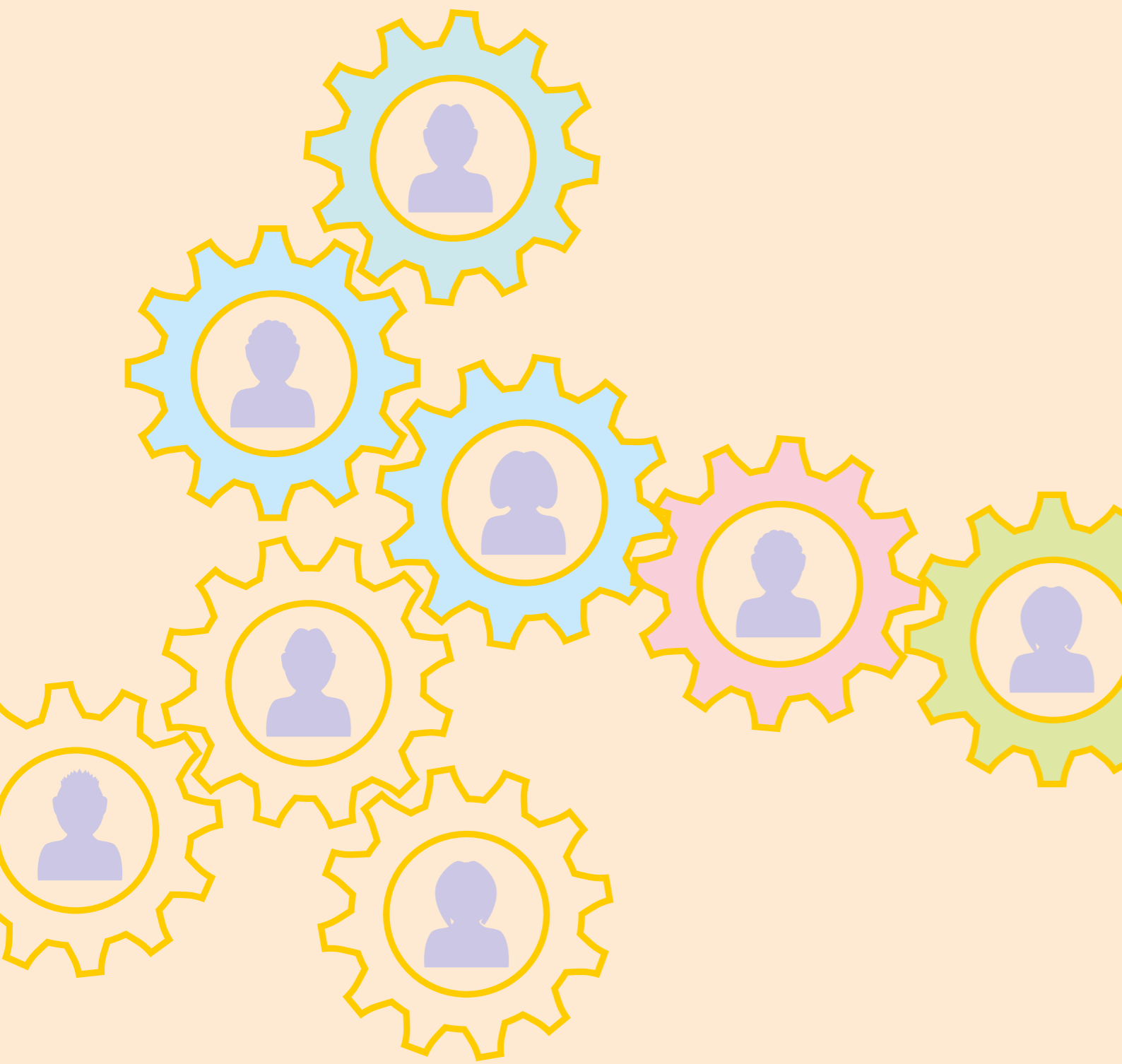


**Soutenir les professionnels et renforcer leurs compétences** p 30



Glossaire  
p 32

# ACCOMPAGNEMENT PRÉCOCE À LA PARENTALITÉ



## DÉFINITION

Protéger l'enfant, c'est accompagner les parents, dès leur désir d'enfant, dans la singularité de leur histoire. Leur proposer à chaque étape et suivant leurs besoins, des ressources adaptées, c'est préparer au mieux la rencontre avec leur bébé.

Après la naissance, c'est être attentif à l'établissement du lien parents-enfant, s'assurer que les parents savent où demander de l'aide si besoin et s'assurer d'un relais.

## Les différents services

CAF	p 10
CPAM	p 10
Consultations gynécologie et obstétrique – orthogénie	p 10
Consultations médico-psychologiques enfants	p 11
Fédération ADMR	p 11
Lieux d'accueil enfants-parents des Landes	p 12
Direction de la Solidarité départementale	p 14
MSA Sud Aquitaine	p 14
Service des psychologues de l'accueil de la petite enfance	p 15
Service social des centres hospitaliers	p 15
Autres intervenants exerçant en libéral	p 15



## CAF

CAF des Landes, service prestations  
207 rue Fontainebleau  
40023 Mont-de-Marsan  
Tél. : 08 10 25 40 10  
Mél. : parentalite.cafmt-marsan@caf.cnafmail.fr

### Population concernée

Familles allocataires du département des Landes.

### Modalités d'intervention

- entretien téléphonique
- rdv à domicile ou dans une antenne de la CAF

### Modalités d'accès au service

Appel auprès du service social

### Zone d'intervention

Département des Landes

### Professionnels

Travailleurs sociaux, référent technique famille, responsable du service parentalité

## CPAM

207 Rue fontainebleau  
40000 Mont-de-Marsan  
Tél. : 05 58 46 58 80  
ameli.fr

### Population concernée

Femmes majeures ayant accouché par voie basse, sans complication et dont le bébé est en bonne santé

### Modalités d'intervention

Un conseiller de l'assurance maladie réalise des visites en chambre à la maternité pour la mise en place du PRADO (proposition d'un rendez-vous avec une sage-femme dès le retour à domicile, organisation de cette visite et accompagnement dans les démarches administratives si besoin).

### Modalités d'accès au service

Sur sollicitation de l'équipe médicale

### Zone d'intervention

Au sein des services de maternité des centres hospitaliers de Dax et Mont-de-Marsan

### Professionnels

Conseillers de l'Assurance Maladie

## Consultations gynécologie et obstétrique - orthogénie

### Centres de planification et d'éducation familiale

Hagetmau et Aire-sur-l'Adour :  
05 58 79 32 25  
Dax : 05 58 90 19 06  
Mont-de-Marsan : 05 58 51 53 63  
Morcenx : 05 58 07 80 80  
Parentis-en-Born : 05 58 82 73 65  
Saint-Vincent-de-Tyrosse : 05 58 77 06 48

### Population concernée

Tout public

### Modalités d'intervention

- Gynécologie
- Suivi de grossesse/diagnostic anténatal, échographie obstétrique
- Accouchements
- Préparation à l'accouchement
- IVG

### Modalités d'accès au service

Appel au secrétariat des établissements pour prise de rendez-vous.

### Zone d'intervention

Landes, Pyrénées-Atlantiques et départements limitrophes (Gers, Lot-et-Garonne et Gironde)

### Professionnels

Secrétaire médicale, médecin gynécologue obstétricien, sage-femme, conseillère conjugale...

### Centre hospitalier de Mont-de-Marsan

Avenue Pierre de Coubertin BP 417  
40024 Mont-de-Marsan Cedex  
Mél. : gyn-obs-cons.secretariat@ch-mt-marsan.fr

- consultations : 05 58 05 11 43
- urgence : 05 58 05 11 47

### Centre hospitalier de Dax - Côte d'Argent

Boulevard Yves du Manoir  
40100 Dax  
Mél. : sc-gynobs@ch-dax.fr

- consultations : 05 58 91 48 53
- consultations (orthogénie, IVG) : 05 58 91 49 05
- urgence obstétricale : 05 58 91 48 34

### Centre hospitalier de la Côte Basque

13 avenue de l'interne Jacques Loëb - BP 8  
64109 Bayonne Cedex

- consultations de gynécologie-obstétrique : 05 59 44 38 04
- urgences maternité : 05 58 44 38 13

- consultation de suivi gynécologique de prévention (CPEF) : 05 59 44 40 94
- consultations (orthogénie, IVG) : 05 59 44 40 96

### Clinique Belharra

2 allée Docteur Robert Lafon  
64100 Bayonne

- consultations de gynécologie-obstétrique : 05 40 07 85 07
- urgences maternité : 05 40 07 85 13

### Centre hospitalier d'Arcachon (La Teste-de-Buch)

Avenue Jean Hameau  
33260 La Teste-de-Buch

- Consultations gynécologie-obstétrique-IVG : 05 57 52 91 80  
ch-arcachon.fr

### Polyclinique de l'Adour

Centre périnatal de proximité  
16 rue Chantemerle  
40800 Aire-sur-l'Adour  
Tél. : 05 58 06 64 64

### Secteur libéral

- Consultations gynécologie-obstétrique-IVG Médecins, sages-femmes : ameli.fr

## Consultations médico-psychologiques enfants

### MONT-DE-MARSAN

574 avenue de Nonères  
40000 Mont-de-Marsan  
Tél. : 05 58 05 20 21  
Mél. : psy-infantojuvenil-secretariat@ch-mt-marsan.fr

### MORCENX

41 rue Isidore Salles  
40110 Morcenx  
Tél. : 05 58 05 20 21  
Mél. : psy-infantojuvenil-secretariat@ch-mt-marsan.fr

### LABOUHEYRE

25 rue des Magnolias  
40210 Labouheyre  
Tél. : 05 58 05 20 21  
Mél. : psy-infantojuvenil-secretariat@ch-mt-marsan.fr

### PARENTIS-EN-BORN

239 rue Guy Boniface  
40160 Parentis-en-Born  
Tél. : 05 58 05 20 21  
Mél. : psy-infantojuvenil-secretariat@ch-mt-marsan.fr

### Population concernée

Enfants de 0 à 14 ans et leurs familles

### Modalités d'intervention

Les enfants en souffrance psychologique et leurs parents y sont accueillis d'abord en consultation par des pédopsychiatres, praticiens hospitaliers. La consultation est l'occasion, à travers l'écoute, d'évaluer, d'accompagner et si nécessaire de proposer un projet individuel de soins à l'enfant : psychothérapie individuelle ou en groupe, thérapies à médiation corporelle et guidance parentale.

### Modalités d'accès au service

Prise de rendez-vous auprès du secrétariat pour une première consultation

### Zone d'intervention

Nord et sud-est des Landes.

### Professionnels

Pédopsychiatre, psychologue, psychomotricien, infirmier, éducateur spécialisé, secrétaire médicale, cadre socio-éducatif, assistante sociale

## Fédération ADMR des Landes

36 rue Daste  
40140 Soustons  
Tél. : 05 58 41 40 30  
Mél. : accueil@fede40.admr.org  
admr.org

### Population concernée

Familles avec enfants rencontrant des difficultés sociales et/ou éducatives

### Modalités d'accès au service

À la demande de la famille ou d'un travailleur social après évaluation des besoins et signature du devis contrat dans le cadre du dispositif CAF d'aide à la famille ou projet pour l'enfant dans le cadre du Pole de Protection de l'enfance.

### Modalités d'intervention

Accompagnement à domicile.

### Missions

- Aider à réaliser les activités de la vie quotidienne.
- Accompagner et aider à l'exercice de la fonction parentale.
- Accompagner la cellule familiale dans les situations de rupture, de modification importante de la vie ou de traumatisme familial et proposer des actions adaptées.

### Zone d'intervention

Département des Landes

### Professionnels

Technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) et auxiliaire de vie sociale (AVS)



## Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) des Landes

▶ Les Petits Pas de Mont-de-Marsan	10 rue Victor Hugo 40000 Mont-de-Marsan Tél. : 05 58 05 94 01 contact@assopetitspas.com
▶ La Maison de l'Enfance de Dax	149 avenue Georges Clémenceau 40100 Dax Tél. : 05 58 74 68 10
▶ LAEP de Parentis-en-Born	Rue Guy Boniface 40160 Parentis-en-Born Tél. : 05 58 78 40 02
▶ LAEP « La Parenthèse » de Biscarrosse	Maison de la Petite Enfance, rue des Tchicoys BP 30073 40600 Biscarrosse Tél. : 05 58 78 18 09 espace.parents@ville-biscarrosse.fr
▶ LAEP de Mimizan	Rue du Théâtre 40200 Mimizan Tél. : 05 58 09 51 64
▶ LAEP « Lou Petitoun » de Castets	Lou Petitoun 364 avenue Jean Noël Serret 40260 Castets Tél. : 06 37 58 30 15
▶ LAEP de Mugron	Centre d'hébergement Peyranet Route de Pomarez 40250 Mugron Tél. : 05 58 97 77 03 - ram@paysdemugron.fr
▶ LAEP de Morcenx	Centre de Loisirs Domaine de MORE 40110 Morcenx
▶ LAEP LABENNE	450 rue du Stade 40530 Labenne Tél. : 05 59 45 69 84
▶ LAEP « Tribulle » de Peyrehorade	Dans les locaux de l'école maternelle 197 avenue du Général de Gaulle 40300 Peyrehorade Tél. : 05 58 73 74 88
▶ LAEP de Saint-Paul-lès-Dax	Pôle intergénérationnel Atelier enfants-parents 6 rue Gustave Eiffel 40990 Saint-Paul-lès-Dax
▶ Rencontre Parents – enfants Mont-de-Marsan Grenade-sur-l'Adour	Maison Lacaze Rue Marie-Christine Baillet 40000 Mont-de-Marsan Relais assistantes maternelles : route de Villeneuve Grenade-sur-l'Adour Tél. : 05 58 51 53 63

▶ LAEP de la Communauté de communes de la Haute Lande et de la Communauté de communes du Pays d'Albret	Dans les locaux du RAM : Pour la Haute Lande à Sabres et Labouheyre Pour le Pays d'Albret à Labrit et à Sore Contacts animatrices des RAM : Tél. Labouheyre : 05 58 07 25 11 Tél. Labrit : 05 58 51 03 71
▶ LAEP « Trait d'union » de Tarnos	Salle Dous Haous Place Dous Haous 40220 Tarnos Tél. : 05 59 59 53 95 ou 05 59 74 75 29
▶ LAEP Maison de la petite enfance de Ondres	120 place Richard Feuillet 40440 Ondres Tél. : 05 59 45 74 72
▶ LAEP la Bougothèque de Saint-Martin-de-Seignanx	Espace Émile Cros 402 rue de Gascogne 40390 Saint-Martin-de-Seignanx Tél. : 05 59 56 63 94
▶ LAEP « Pom' de reinette » de Soustons	Dans les locaux du RAM 2B allée du Stade 40140 Soustons Tél. : 05 58 41 33 84 crechedesoustons@wanadoo.fr
▶ LAEP de Pouillon	36 route de Larriou 40290 Estibeaux Tél. : 05 58 97 08 11 ram.cdcp@orange.fr
▶ LAEP intercommunal d'Aire-sur-l'Adour	Maison de la petite enfance 2 rue Étienne Nestor 32720 Barcelonne-du-Gers Tél. : 06 31 17 85 70 ram@ciasairesuradour.fr
▶ LAEP de Sanguinet	Espace GEMME 196 avenue du Born 40460 Sanguinet ram.sanguinet@orange.fr
▶ LAEP Familles rurales de Rion-des-Landes	11 avenue Charles Despiou 40370 Rion-des-Landes Téléphone : 05 58 57 10 93 famillesrurales40@orange.fr

### Population concernée

Tout enfant accompagné d'un adulte responsable.

### Modalités d'accès au service

Sans inscription directement sur le lieu d'accueil.

### Modalités d'intervention

Accueil libre, anonyme et gratuit.

### Zone d'intervention

Département des Landes

### Professionnels

Accueillant bénévole et professionnel de la petite enfance.



## Direction de la Solidarité départementale

Hôtel du Département  
23 rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan Cedex  
Tél. : 05 58 05 40 40  
landes.fr

► **Pôle Protection de l'enfance**  
Mél. : accueilenfance@landes.fr

### Population concernée

Enfants de 0 à 18 ans et leurs parents.

### Modalités d'accès au service :

Suite à l'évaluation d'un service de la DSD et l'accord du responsable de secteur.

### Modalités d'intervention

Aide éducative à domicile (AED). Accueil provisoire.

### Zone d'intervention

Département des Landes

### Professionnels

Responsable de secteur, assistante sociale, éducateur spécialisé, psychologue.

► **Pôle Protection maternelle infantile**  
Mél. : pmi@landes.fr

### Population concernée

Ouvert à tous les enfants de 0 à 6 ans et leurs parents.

### Modalités d'intervention

- Consultation CPEF et/ou prénatale
- Suivi psychologique
- Préparation à la naissance
- Permanence puéricultrice
- Suivi à domicile en postnatal
- Consultation médicale
- Suivi et accompagnement des assistantes maternelles
- EPP

### Modalités d'accès au service

Service gratuit. Contact téléphonique : orientation, information et/ou rendez-vous.

### Zone d'intervention

Département des Landes

### Professionnels

Médecin, sage-femme, puéricultrice, infirmière, psychologue, conseillère conjugale, éducatrice/animatrice de jeunes enfants, secrétaire.

## ► Pôle Social du Département

Mél. : sdas@landes.fr

### Population concernée

Tout public

### Modalités d'intervention

Rendez-vous et/ou visites à domicile, entretiens, écoute, évaluations et orientations.  
Accompagnement social, aides financières, instances pluridisciplinaires, travail en réseau, travail avec les partenaires.

### Modalités d'accès au service

Permanences téléphoniques tous les jours de 9 h à 10 h : informations, orientations et/ou rendez-vous.

### Zone d'intervention

Département des Landes

### Professionnels

Responsable de secteur, assistante sociale, conseillère en économie sociale et familiale, référent RSA, secrétaire.

## MSA Sud Aquitaine (action sanitaire et sociale et ingénierie sociale)

### ► Site des Landes

70 rue Alphonse Daudet  
40280 Saint-Pierre-du-Mont Cedex  
Tél. : 05 59 80 98 99

### Population concernée

Personnes exerçant une activité agricole salariée ou non salariée (si la personne bénéficie d'un droit aux prestations familiales et à défaut d'un droit maladie auprès de la MSA Sud Aquitaine).

### Modalités d'intervention

Rendez-vous en agence et/ou visites à domicile.  
Accompagnement psychosocial, soutien à titre préventif de la parentalité, identification des droits potentiels, instruction d'aides extralégales, orientation vers les partenaires.

### Modalités d'accès au service

Permanence sociale téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.

### Zone d'intervention

Département des Landes: agences d'Aire-sur-l'Adour - Dax - Saint-Pierre-du-Mont - Orthez (pour les cantons d'Amou et Hagetmau) et l'antenne de Labouheyre.

### Professionnels

Responsables de l'intervention sociale, travailleurs sociaux.

## Service des psychologues de l'accueil de la petite enfance

### ► Centre départemental de l'Enfance

2 rue de la Jeunesse - BP 413  
40012 Mont-de-Marsan  
Tél. : 05 58 46 62 00  
Mél. : cde40.direction@landes.fr

### Population concernée

Professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant.  
Enfants accueillis de 2 mois à 4 ans et leur famille.

### Modalités d'intervention

Observation des enfants, aide à la réflexion et analyse des observations en réunion, aide au partenariat et entretien avec les parents orientés par les équipes ou à leur demande.

### Modalités d'accès au service

À la demande des parents ou sur orientation des équipes

### Zone d'intervention

Département des Landes

### Professionnels

Psychologue

## Service social des centres hospitaliers

### MONT-DE-MARSAN

#### ► Centre hospitalier de Mont-de-Marsan

Avenue Pierre de Coubertin  
40024 Mont-de-Marsan Cedex  
Tél. : 05 58 05 10 48  
Mél. : service-social@ch-mt-marsan.fr

### DAX

#### ► Centre hospitalier de Dax Côte d'Argent

Boulevard Yves du Manoir - BP 323  
40107 Dax Cedex  
Tél. : 05 58 91 48 48 poste 4042  
Mél. : hervet@ch-dax.fr

### BAYONNE

#### ► Centre hospitalier de la Côte Basque

13 avenue de l'interne Jacques Loëb - BP 8  
64108 Bayonne Cedex  
Tél. : 05 59 44 40 72  
Mél. : service.social@ch-cotebasque.fr

### Population concernée

Enfants, parents, proches concernés par une action sociale.

### Modalités d'intervention

- Soutenir et écouter les personnes dans leurs difficultés de vie quotidienne en lien avec la santé ;
- Informer, orienter et accompagner les usagers et leur famille en lien avec les partenaires et dispositif sociaux, dans les domaines de l'accès aux soins, de l'accès aux droits, du maintien à domicile et de l'organisation de la sortie d'hospitalisation ;
- Insérer ou réinsérer les personnes malades ou vulnérables ;
- Concourir à la protection des mineurs ou des personnes vulnérables.

### Modalités d'accès au service

Appel téléphonique au secrétariat du service social.

### Zone d'intervention

Département des Landes

### Professionnels

Secrétaire, assistant socio-éducatif, cadre supérieur socio-éducatif.

## Autres intervenants exerçant en libéral

Ensemble des intervenants médicaux et paramédicaux du département.  
ameli.fr

### Population concernée

Ensemble de la population

### Modalités d'intervention

Consultations privées

### Modalités d'accès au service

Appel au secrétariat du professionnel concerné

### Zone d'intervention

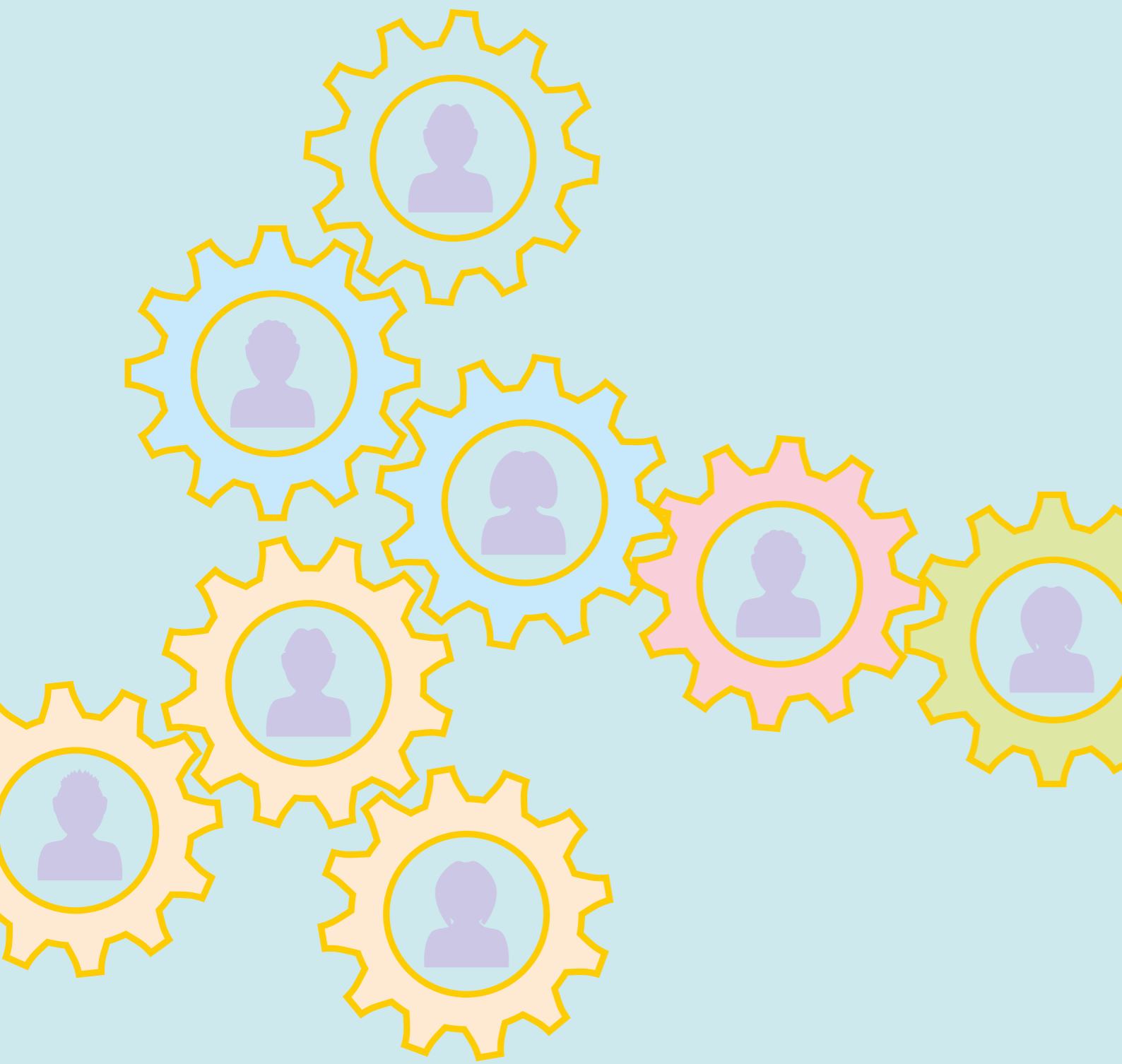
Département des Landes

### Professionnels

Médecin généraliste, pédiatre, pédopsychiatre, psychologue, sage-femme, kinésithérapeute, psychomotricien, ergothérapeute, infirmière...



# PRÉVENIR LA FRAGILISATION DES FAMILLES



## DÉFINITION

Protéger l'enfant, c'est prendre soin de son environnement en repérant les situations de vulnérabilité. C'est évaluer avec la famille : les besoins, les facteurs de risque, leurs propres ressources et celles de leur environnement.

C'est orienter et accompagner vers les professionnels et les institutions compétents tout en continuant à soutenir la famille.

## Les différents services

CAF	p 18
CAMPS	p 18
Centre de soins petite enfance	p 19
Centre médico-psychopédagogique	p 19
Consultations gynécologie et obstétrique – orthogénie	p 20
Consultations médico-psychologiques enfants	p 20
Consultation spécialisée en psychiatrie périnatale	p 21
Direction de la Solidarité départementale	p 21
Fédération ADMR	p 22
MSA Sud Aquitaine	p 22
Service des psychologues de l'accueil de la petite enfance	p 23
Autres intervenants exerçant en libéral	p 23



## CAF

Accompagnement social  
207 rue Fontainebleau  
40023 Mont-de-Marsan  
Tél. : 05 58 06 76 52  
Mél. : accompagnement-social.cafmt-marsan@caf.cnafmail.fr

### Population concernée

Familles allocataires du département des Landes.

### Modalités d'intervention

Rendez-vous téléphonique ou physique à domicile ou au siège de la CAF.

### Modalités d'accès au service

Sur rendez-vous pris par la famille et/ou à la suite d'une orientation de partenaires.

### Zone d'intervention

Département des Landes

### Professionnels

Travailleurs sociaux, référent technique famille, responsable du service parentalité.

## CAMSP

### **CAMPS DE DAX**

Centre hospitalier de Dax - Côte d'Argent  
BP 323, Avenue Dumanoir  
40107 Dax Cedex  
camsp40@ch-dax.fr  
Dax – Saint-Vincent-de-Tyrosse : 05 58 58 40 20  
Mont-de-Marsan – Parentis-en-Born : 05 58 35 65 20

### **CAMSP DE BAYONNE**

Foyer Lormand  
16 chemin Abbé Édouard Cestac  
64100 Bayonne  
Tél. : 05 59 44 67 20

### Population concernée

CAMPS de Dax : enfants de 0 à 6 ans  
CAMPS de Bayonne : enfants de 0 à 3 ans

### Modalités d'intervention

Consultations pluri-professionnelles en individuel ou en groupe

### Modalités d'admission

Prise de rendez-vous par la famille

### Zone d'intervention

CAMPS de Dax : Département des Landes  
CAMPS de Bayonne : Sud des Landes

### Professionnels

Pédopsychiatre, pédiatre, psychologue, psychomotricien, éducateur spécialisé, kinésithérapeute, ergothérapeute, orthophoniste, assistante sociale, secrétaire, cadre de santé.

## Centre de soins petite enfance (CSPE)

Rue Labadie  
40107 Dax Cedex  
Tél. : 05 58 91 39 46  
Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

### Population concernée

Enfants de 0 à 6 ans et leurs familles.

### Modalités d'intervention

Consultations, observations cliniques, bilans. Suivis individuels et de groupe. Interventions dans les lieux de vie de l'enfant (maison, crèche, école...).

### Modalités d'admission

Prise de contact par la famille et les professionnels en lien avec l'enfant

### Zone d'intervention

Sud Landes

### Professionnels

Pédopsychiatre, psychologue, psychomotricien, orthophoniste, infirmier, éducateur spécialisé, secrétaire médicale, cadre socio-éducatif

## Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)

### **PÔLE DE MONT-DE-MARSAN**

3 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan  
Tél. : 05 58 75 20 77  
Mél. : cmpp.mdm@wanadoo.fr

Antennes :

### **DAX**

18 rue des abeilles  
40100 Dax  
Tél. : 05 58 74 39 66

### **SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX**

402 rue de Gascogne  
40390 Saint-Martin-de-Seignanx  
Tél. : 05 59 44 83 08

Autres lieux de consultation :

### **AIRE-SUR-L'ADOUR**

25 rue Pierre-Mendès-France  
40800 Aire-sur-l'Adour  
Tél. : 05 58 71 82 60

### **MIMIZAN**

Place Félix-Poussade  
Tél. : 05 58 09 03 95  
40200 Mimizan  
Tél. : 05 58 09 03 95

### **SAINT-SEVER**

Parc de Touloulette  
40500 Saint-Sever  
Tél. : 05 58 76 17 4

### Population concernée

Enfants et adolescents de 0 à 20 ans

### Modalités d'intervention

- ▶ Bilan initial
- ▶ Entretien avec les parents
- ▶ Consultation pluri-professionnelle en individuel ou en groupe

### Modalités d'accès au service

Prise de rendez-vous par la famille avec ou sans orientation d'un professionnel

### Zone d'intervention

Sud Landes

### Professionnels

Pédopsychiatre, psychologue, psychomotricien, orthophoniste, psychopédagogue, secrétaire médicale.



## Consultations gynécologie et obstétrique - orthogénie

### ► Centre hospitalier de Mont-de-Marsan

Avenue Pierre de Coubertin BP 417  
40024 Mont-de-Marsan Cedex  
Mél. : gyn-obs-cons.secretariat@ch-mt-marsan.fr  
› Consultations : 05 58 05 11 43  
› Urgence : 05 58 05 11 47

### ► Centre hospitalier de Dax - Côte d'Argent

Boulevard Yves du Manoir  
40100 Dax  
Mél. : sc-gynobs@ch-dax.fr  
› Consultations : 05 58 91 48 53  
› Planning familial (IVG, conseillère conjugale) : 05 58 91 49 05  
› Urgence obstétricale : 05 58 91 48 34

### ► Centre Hospitalier de la Côte Basque

13 avenue de l'interne Jacques Loëb - BP 8  
64109 Bayonne Cedex  
› Consultations de gynécologie-obstétrique  
Tél. : 05 59 44 38 04  
› Les urgences maternité : 05 58 44 38 13  
› Consultation de suivi gynécologique de prévention : 05 59 44 40 94  
› Consultation d'IVG et d'orthogénie :  
Tél. : 05 59 44 40 96

### ► Clinique Capio Clinique Belharra

2 allée Docteur Robert Lafon  
64100 Bayonne  
› Consultations de gynécologie-obstétrique  
Tél. : 05 40 07 85 07  
› Urgences maternité : 05 40 07 85 13

### ► Centre hospitalier d'Arcachon (La Teste-de-Buch)

Avenue Jean Hameau  
33260 La Teste-de-Buch  
ch-arcachon.fr  
Consultations gynécologie-obstétrique-IVG  
Tél. : 05 57 52 91 80

### ► Centre Périnatal de Proximité

Polyclinique de l'Adour  
16 Rue Chantemerle  
40800 Aire-sur-l'Adour  
Tél. : 05 58 06 64 64

### ► Secteur privé

› Consultations gynécologie-obstétrique-IVG  
En secteur libéral (médecins, sages-femmes) :  
ameli.fr

### ► Centres de planification et d'éducation familiale

Hagetmau et Aire-sur-l'Adour : 05 58 79 32 25  
Dax : 05 58 90 19 06  
Mont-de-Marsan : 05 58 51 53 63  
Morcenx : 05 58 07 80 80  
Parentis-en-Born : 05 58 82 73 65  
Saint-Vincent-de-Tyrosse : 05 58 77 06 48

#### Population concernée

Femmes et couples

#### Modalités d'interventions :

- Gynécologie
- Suivi de grossesse/diagnostic anténatal, échographie obstétrique
- Accouchements
- Préparation à l'accouchement
- IVG

#### Modalités d'accès au service

Appel secrétariats des établissements pour prise de rendez-vous et d'informations.  
Admission directe après passage au bureau des entrées

#### Zone d'intervention

Landes, Pyrénées-Atlantiques et départements limitrophes (Gers, Lot-et-Garonne et Gironde)

#### Professionnels

Secrétaire médicale, médecin gynécologue obstétricien, sage-femme...

## Consultations médico-psychologiques enfants

### MONT-DE-MARSAN

574 avenue de Nonères  
40000 Mont-de-Marsan  
Tél. : 05 58 05 20 21  
Mél. : psy-infantojuvenil-secretariat@ch-mt-marsan.fr

### MORCENX

41 rue Isidore Salles  
40110 Morcenx  
Tél. : 05 58 05 20 21  
Mél. : psy-infantojuvenil-secretariat@ch-mt-marsan.fr

### LABOUHEYRE

25 rue des Magnolias  
40210 Labouheyre  
Tél. : 05 58 05 20 21  
Mél. : psy-infantojuvenil-secretariat@ch-mt-marsan.fr

### PARENTIS-EN-BORN

239 rue Guy Boniface  
40160 Parentis-en-Born  
Tél. : 05 58 05 20 21  
Mél. : psy-infantojuvenil-secretariat@ch-mt-marsan.fr

#### Population concernée

enfants de 0 à 14 ans et leurs familles

#### Modalités d'intervention

Les enfants en souffrance psychologique et leurs parents y sont accueillis d'abord en consultation par des pédopsychiatres, praticiens hospitaliers. La consultation est l'occasion, à travers l'écoute, d'évaluer, d'accompagner et si nécessaire de proposer un projet individuel de soins à l'enfant : psychothérapie individuelle ou en groupe, thérapies à médiation corporelle, guidance parentale.

#### Modalités d'accès au service

Prise de rendez-vous auprès du secrétariat pour une première consultation.

#### Zone d'intervention

Nord et sud-est des Landes.

#### Professionnels

pédopsychiatre, psychologue, psychomotricien, infirmier, éducateur spécialisé, secrétaire médicale, cadre socio-éducatif, assistante sociale.

## Consultation spécialisée en psychiatrie périnatale

### ► Centre hospitalier de Mont-de-Marsan

Avenue Pierre de Coubertin – BP 417  
40024 Mont-de-Marsan Cedex  
› › Consultations : 05 58 05 17 55

#### Population concernée

Futurs parents, parents et leur bébé

#### Modalité d'intervention

Consultations

#### Modalité d'accès au service

Appel secrétariat pour prise de rendez-vous

#### Zone d'intervention

Secteur de Mont-de-Marsan

## Direction de la Solidarité départementale

Hôtel du Département  
23 rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan Cedex  
Tél. : 05 58 05 40 40  
landes.fr

### ► Pôle Protection de l'enfance

Mél. : accueilenfance@landes.fr

#### Population concernée

Enfants de 0 à 18 ans et leurs parents.  
Modalités d'intervention  
AED, centre parental et accueil provisoire.

#### Modalités d'admission et modalité d'accès au service

Suite à évaluation d'un service de la DSD et accord du responsable de secteur.

#### Zone d'intervention

Département des Landes

#### Professionnels

Responsable de secteur, assistante sociale, éducateur spécialisé, psychologue

### ► Pôle Protection maternelle et infantile

Mél. : accueilenfance@landes.fr

#### Population concernée

Service gratuit ouvert à tous les enfants de 0 à 6 ans et leurs parents

#### Modalités d'intervention

- Consultation médicale avec un médecin de PMI
- Suivi à domicile en postnatal
- Permanence puéricultrice
- Accompagnement et suivi des assistantes maternelles

#### Modalité d'accès au service

Appel téléphonique au CMS du secteur géographique du lieu d'habitation de la famille.

#### Zone d'intervention

Département des Landes (découpage en 6 circonscriptions).

#### Professionnels

Médecin, sage-femme, puéricultrices, infirmière, psychologue, conseillère conjugale, éducatrice/animatrice de jeunes enfants, secrétaire.

### ► Pôle social du Département

Hôtel du Département  
23 rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan Cedex  
Tél. : 05 58 05 40 40

#### Population concernée

Tout public

#### Modalités d'intervention

- Rendez-vous et/ou visites à domicile, entretiens, écoute, évaluations et orientations.
- Accompagnement social, aides financières, instances pluridisciplinaires, travail en réseau, travail avec les partenaires.

#### Modalités d'accès au service

Permanences téléphoniques tous les jours de 9 h à 10 h : informations, orientations et/ou rendez-vous.

#### Zone d'intervention

Département des Landes

#### Professionnels

Responsable de secteur, assistante sociale, conseillère en économie sociale et familiale, référent RSA, secrétaire.



## Fédération ADMR des Landes

36 rue Daste  
40140 Soustons  
Tél. : 05 58 41 40 30  
Mél. : accueil@fede40.admr.org  
admr.org

### Population concernée

Familles avec enfants rencontrant des difficultés sociales et/ou éducatives.

### Modalités d'accès au service

À la demande de la famille ou d'un travailleur social après évaluation des besoins et signature du devis contrat dans le cadre du dispositif CAF d'aide à la famille ou projet pour l'enfant dans le cadre du Pole de Protection de l'enfance.

### Modalités d'intervention

Accompagnement à domicile.

### Missions

- Aider à réaliser les activités de la vie quotidienne.
- Accompagner et aider à l'exercice de la fonction parentale.
- Accompagner la cellule familiale dans les situations de rupture, de modification importante de la vie ou de traumatisme familial et proposer des actions adaptées.

### Zone d'intervention

Département des Landes

### Professionnels

Technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) et auxiliaire de vie sociale (AVS).

## MSA Sud Aquitaine

(action sanitaire et sociale et ingénierie sociale)

### Site des Landes

70 rue Alphonse Daudet  
40280 Saint-Pierre-du-Mont Cedex  
Tél. : 05 59 80 98 99

### Population concernée

Personnes exerçant une activité agricole salariée ou non salariée si l'allocataire bénéficie d'un droit aux prestations familiales et à défaut d'un droit maladie auprès de la MSA Sud Aquitaine.

### Modalités d'intervention

- Rendez-vous en agence et ou visites à domicile
- Accompagnement psychosocial, soutien à titre préventif de la parentalité, identification des droits potentiels, instruction d'aides extralégales, orientation vers les partenaires.

### Modalité d'accès au service :

Permanence sociale téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.

### Zone d'intervention

Département des Landes: agences d'Aire-sur-l'Adour – Dax – Saint-Pierre-du-Mont – Orthez (pour les cantons d'Amou et Hagetmau) et l'antenne de Labouheyre

### Professionnels

Responsable de l'intervention sociale, assistante sociale.

## Service des psychologues de l'accueil de la petite enfance

### Centre départemental de l'enfance

2 rue de la Jeunesse - BP 413  
40012 Mont-de-Marsan  
Tél. : 05 58 46 62 00  
Mél. : cde40.direction@landes.fr

### Population concernée

Professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant.  
Enfants accueillis de 2 mois à 4 ans et leur famille.

### Modalités d'intervention

Observation des enfants, aide à la réflexion et analyse des observations en réunion, aide au partenariat et entretien avec les parents orientés par les équipes ou à leur demande.

### Modalités d'accès au service

À la demande des parents ou sur orientation des équipes et à la demande des membres de l'équipe.

### Zone d'intervention

Département des Landes (5 secteurs d'intervention)

### Professionnels

Psychologue

## Autres intervenants exerçant en libéral

### Ensemble des intervenants médicaux et paramédicaux du département

ameli.fr

### Population concernée

Ensemble de la population

### Modalités d'intervention

Consultations privées

### Modalités d'accès au service

Prise de contact auprès du secrétariat par la famille et/ou le professionnel en lien avec l'enfant

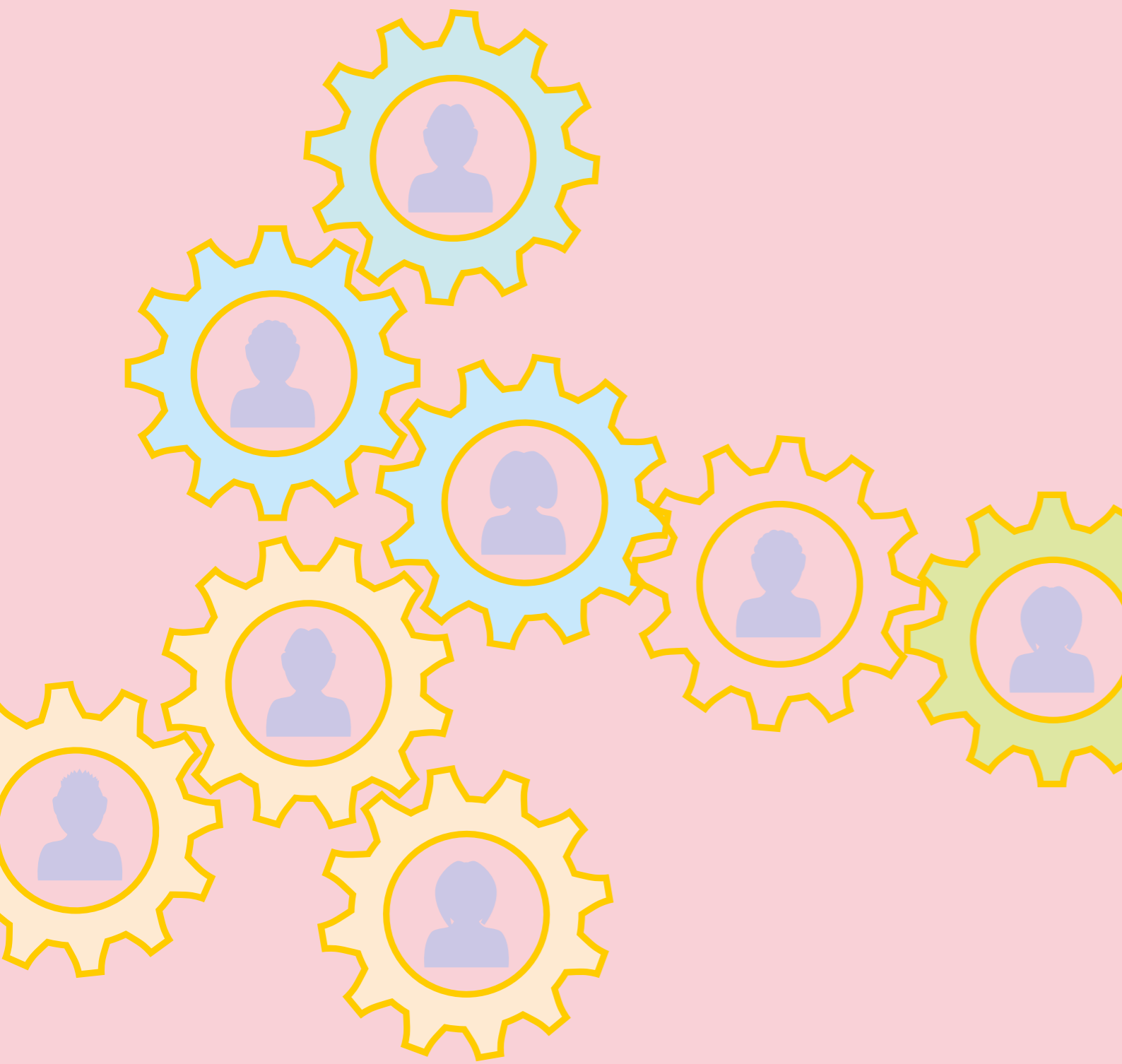
### Zone d'intervention

Département des Landes

### Professionnels

Médecin généraliste, pédiatre, pédopsychiatre, psychologue, sage-femme, kinésithérapeute, psychomotricien, ergothérapeute, infirmier etc.

# ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS LA RECONNAISSANCE, L'ACCEPTATION ET LA PRISE EN CHARGE DU TROUBLE



## DÉFINITION

Protéger l'enfant, c'est soutenir les parents dans la découverte du handicap, des compétences de l'enfant, de ses difficultés, ses spécificités et ses perspectives d'évolution.

C'est respecter leur cheminement dans l'acceptation du diagnostic et chercher ensemble une prise en charge qui réponde à leur demande et aux besoins de l'enfant.

Il s'agit pour les parents d'être acteurs, avec les professionnels d'un projet dynamique et évolutif qui réponde à leur demande et aux besoins de l'enfant.

Il s'agit pour les professionnels de conserver l'intérêt de l'enfant au centre de leurs préoccupations et de pouvoir faire appel à des mesures de protection si nécessaire.

## Les différents services

CAMSP	p 26
Centre de soins petite enfance	p 26
Consultations gynécologie et obstétrique – orthogénie	p 26
Consultations médico-psychologiques enfants	p 27
Centre médico-psycho-pédagogique	p 27
Direction de la Solidarité départementale	p 28
MLPH	p 28
MSA Sud Aquitaine	p 29
Service des psychologues de l'accueil de la petite enfance	p 29
Autres intervenants exerçant en libéral	p 29



## CAMSP

► Centre hospitalier de Dax-Côte d'Argent  
BP 323  
Avenue Dumanoir  
40107 Dax Cedex  
Dax-Saint-Vincent-de-Tyrosse : 05 58 58 40 20  
Mont-de-Marsan – Parentis-en-Born : 05 58 35 65 20  
Camsp40@ch-dax.fr

### Population concernée

Enfants de 0 à 6 ans.

### Modalités d'intervention

Consultations pluri professionnelles en individuel ou en groupe.

### Modalités d'accès au service

Prise de rendez-vous par la famille.

### Zone d'intervention

Département des Landes

### Professionnels

Pédopsychiatre, pédiatre, psychologue, psychomotricien, éducateur spécialisé, kinésithérapeute, ergothérapeute, orthophoniste, assistante sociale, secrétaire, cadre de santé.

## Centre de soins petite enfance (CSPE)

Rue Labadie  
40107 Dax Cedex  
Tél. : 05 58 91 39 46  
Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

### Population concernée

Enfants de 0 à 6 ans et leurs familles

### Modalités d'intervention

Consultations, observations cliniques, bilans. Suivis individuels et de groupe. Interventions dans les lieux de vie de l'enfant (maison, crèche, école...)

### Modalités d'admission

Prise de contact par la famille et les professionnels en lien avec l'enfant

### Zone d'intervention

Sud Landes

### Professionnels

Pédopsychiatre, psychologue, psychomotricien, orthophoniste, infirmier, éducateur spécialisé, secrétaire médicale, cadre socio-éducatif.

## Consultations gynécologie et obstétrique - orthogénie

► Centre hospitalier de Mont-de-Marsan  
40024 Mont-de-Marsan Cedex  
Mél. : gyn-obs-cons.secretariat@ch-mt-marsan.fr

› Consultations : 05 58 05 11 43  
› Urgences : 05 58 05 11 47

► Centre hospitalier de Dax - Côte d'Argent

Boulevard Yves du Manoir,  
40100 Dax

Mél. : sc-gynobs@ch-dax.fr

› Consultations : 05 58 91 48 53  
› Planning familial (IVG, conseillère conjugale) : 05 58 91 49 05  
› Urgence obstétricale : 05 58 91 48 34

► Centre hospitalier de la Côte Basque

13 avenue de l'interne Jacques Loëb - BP 8  
64109 Bayonne Cedex

› Consultations de gynécologie-obstétrique : 05 59 44 38 04  
› Urgences maternité : 05 58 44 38 13  
› Consultation de suivi gynécologique de prévention : 05 59 44 40 94  
› Consultation d'IVG et d'orthogénie : 05 59 44 40 96

► Clinique Capio Clinique Belharra

2 Allée Docteur Robert Lafon  
64100 Bayonne

› Consultations de gynécologie-obstétrique : 05 40 07 85 07  
› Urgences maternité : 05 40 07 85 13

► Centre hospitalier d'Arcachon (La-Teste-de-Buch)

Avenue Jean Hameau  
33260 La Teste-de-Buch  
Consultations gynécologie-obstétrique-IVG : 05 57 52 91 80  
ch-arcachon.fr

► Centre Périnatal de Proximité

Polyclinique de l'Adour  
16 Rue Chantemerle  
40800 Aire-sur-l'Adour  
Tél. : 05 58 06 64 64  
Secteur privé

► Consultations gynécologie-obstétrique-IVG

En secteur libéral (médecins, sages-femmes) : ameli.fr

► Centres de planification et d'éducation familiale

Hagetmau et Aire-sur-l'Adour : 05 58 79 32 25  
Dax : 05 58 90 19 06

Mont-de-Marsan : 05 58 51 53 63

Morcenx : 05 58 07 80 80

Parentis-en-Born : 05 58 82 73 65

Saint-Vincent-de-Tyrosse : 05 58 77 06 48

### Population concernée

Femmes et couples

### Modalités d'interventions :

- Gynécologie
- Suivi de grossesse/diagnostic anténatal, échographie obstétrique
- Accouchements
- Préparation à l'accouchement
- Ivg

### Modalités d'accès au service

Appel secrétariats des établissements pour prise de rendez-vous et d'informations  
Admission directe après passage au bureau des entrées

### Zone d'intervention

Landes, Pyrénées-Atlantiques et départements limitrophes (Gers, Lot-et-Garonne et Gironde)

### Professionnels

Secrétaire médicale, médecin gynécologue obstétriciens, sage-femme.

## Consultations médico-psychologiques enfants

### MONT-DE-MARSAN

574 avenue de Nonères  
40000 Mont-de-Marsan  
Tél. : 05 58 05 20 21  
Mél. : psy-infantojuvenil-secretariat@ch-mt-marsan.fr

### MORCENX

41 rue Isidore Salles  
40110 Morcenx  
Tél. : 05 58 05 20 21  
Mél. : psy-infantojuvenil-secretariat@ch-mt-marsan.fr

### LABOUHEYRE

25 rue des Magnolias  
40210 Labouheyre  
Tél. : 05 58 05 20 21  
Mél. : psy-infantojuvenil-secretariat@ch-mt-marsan.fr

### PARENTIS-EN-BORN

239 rue Guy Boniface  
40160 Parentis-en-Born  
Tél. : 05 58 05 20 21  
Mél. : psy-infantojuvenil-secretariat@ch-mt-marsan.fr

### Population concernée

Enfants de 0 à 14 ans et leurs familles

### Modalités d'intervention

Les enfants en souffrance psychologique et leurs parents y sont accueillis d'abord en consultation par des pédopsychiatres, praticiens hospitaliers. La consultation est l'occasion, à travers l'écoute, d'évaluer, d'accompagner et si nécessaire de proposer un projet individuel de soins à l'enfant : psychothérapie individuelle ou en groupe, thérapies à médiation corporelle et guidance parentale.

### Modalités d'accès au service

Prise de rendez-vous auprès du secrétariat pour une première consultation.

### Zone d'intervention

Nord et sud-est des Landes.

### Professionnels

Pédopsychiatre, psychologue, psychomotricien, infirmier, éducateur spécialisé, secrétaire médicale, cadre socio-éducatif, assistante sociale

## Centre médico-psychopédagogique (CMPP)

Pôle de Mont-de-Marsan  
3 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan  
Tél. : 05 58 75 20 77  
Mél. : cmpp.mdm@wanadoo.fr

Antennes :

### DAX

18 rue des abeilles  
40100 Dax  
Tél. : 05 58 74 39 66

### SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX

402 rue de Gascogne  
40390 Saint-Martin-de-Seignanx  
Tél. : 05 59 44 83 08

Autres lieux de consultation :

### AIRE-SUR-L'ADOUR

25 rue Pierre Mendès France  
40800 Aire-sur-l'Adour  
Tél. : 05 58 71 82 60

### MIMIZAN

Place Félix Poussade  
40200 Mimizan  
Tél. : 05 58 09 03 95

### SAINT-SEVER

Parc de Toulouzette  
40500 Saint-Sever  
Tél. : 05 58 76 17 47

#### Population concernée

Enfants et adolescents de 0 à 20 ans

#### Modalités d'intervention

- Bilan initial
- Entretien avec les parents
- Consultation pluri-professionnelle en individuel ou en groupe

#### Modalités d'accès au service

Prise de rendez-vous par la famille avec ou sans orientation d'un professionnel.

#### Zone d'intervention

Sud Landes.

#### Professionnels

Pédopsychiatre, psychologue, psychomotricien, orthophoniste, psychopédagogue, secrétaire médicale.

### Direction de la Solidarité départementale

Hôtel du Département  
23 rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan Cedex  
Tél. : 05 58 05 40 40  
landes.fr

#### ► Pôle Protection de l'Enfance

Mél. : [accueilenfance@landes.fr](mailto:accueilenfance@landes.fr)

#### Population concernée

Enfants de 0 à 18 ans et leurs parents.

#### Modalités d'intervention

- Aide éducative à domicile
- Accueil chez une assistante familiale

#### Modalités d'admission

Travail en partenariat et après passage en synthèse avec l'aval du responsable du secteur.

#### Zone d'intervention

Département des Landes

#### Professionnels

Responsable de secteur, assistante sociale, éducateur spécialisé, psychologue.

#### ► Pôle protection maternelle et infantile

Mél. : [accueilenfance@landes.fr](mailto:accueilenfance@landes.fr)

#### Population concernée

Service gratuit ouvert à tous les enfants de 0 à 6 ans et leurs parents.

#### Modalités d'intervention

- Consultation médicale avec un médecin de PMI
- Suivi à domicile en postnatal
- Permanence puéricultrice
- Accompagnement et suivi des assistantes maternelles
- Accueil chez une assistante maternelle dans le cadre du service de coparentalité

#### Modalités d'accès au service

Contact auprès du CMS de secteur

#### Zone d'intervention

Département des Landes (découpage en 6 circonscriptions)

#### Professionnels

Médecin, sage-femme, puéricultrices, infirmière, psychologue, conseillère conjugale, éducatrice/animatrice de jeunes enfants, secrétaire

#### ► Pôle social du Département

Mél. : [sdas@landes.fr](mailto:sdas@landes.fr)

#### Population concernée

Tout public

#### Modalités d'intervention

Rendez-vous et/ou visites à domicile, entretiens, écoute, évaluations et orientations.  
Accompagnement social, aides financières, instances pluridisciplinaires, travail en réseau, travail avec les partenaires.

#### Modalités d'accès au service

Permanences téléphoniques tous les jours de 9 h à 10 h : informations, orientations et/ou rendez-vous.

#### Zone d'intervention

Département des Landes

### Maison landaise des personnes handicapées (MLPH)

836 Avenue Éloi Ducom  
40025 Mont-de-Marsan Cedex  
Tél. : 05 58 51 53 73  
Mél. : [mlph@landes.fr](mailto:mlph@landes.fr)  
Site internet : [www.handicaplandes.fr](http://www.handicaplandes.fr)

#### Population concernée

Toute personne, de tout âge, vivant dans les Landes et souhaitant effectuer une demande en lien avec son handicap.

La Maison Landaise des Personnes Handicapées est un lieu unique d'accueil, d'information et d'accompagnement destiné à faciliter les démarches entreprises par les personnes handicapées et leur entourage.

#### Modalités d'intervention

- Dépôt d'une demande par le biais d'un dossier.
- Étude des demandes sur dossiers ou par l'intermédiaire de contacts téléphoniques, rendez-vous ou visite à domicile selon les besoins.

#### Modalités d'accès au service

L'étude des demandes se fait par l'équipe pluridisciplinaire, en fonction des éléments fournis par la personne ou son entourage.

#### Zone d'intervention

Département des Landes

#### Professionnels

Agents d'accueils et personnels administratifs, travailleurs sociaux (assistante sociale, conseillères ESF, éducatrice spécialisée), infirmières, ergothérapeutes, enseignant, psychologue, médecins, coordonnateurs et direction.

### MSA Sud Aquitaine (action sanitaire et sociale et ingénierie sociale)

#### ► MSA Sud Aquitaine

Site des Landes  
70 rue Alphonse Daudet  
40280 Saint-Pierre-du-Mont Cedex  
Tél. : 05 59 80 98 99

#### Population concernée

Personnes exerçant une activité agricole salariée ou non-salariée si l'allocataire bénéficie d'un droit aux prestations familiales et à défaut d'un droit maladie auprès de la MSA Sud Aquitaine.

#### Modalités d'intervention

Rendez-vous en agence et ou visites à domicile  
Accompagnement psychosocial, soutien à titre préventif de la parentalité, identification des droits potentiels, instruction d'aides extralégales, orientation vers les partenaires.

#### Modalités d'accès au service

Permanence sociale téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.

#### Zone d'intervention

Département des Landes : agences d'Aire-sur-l'Adour – Dax – Saint-Pierre-du-Mont – Orthez (pour les cantons d'Amou et Hagetmau) et antenne de Labouheyre.

#### Professionnels

Responsable de l'intervention sociale, travailleur social.

#### Professionnels

Responsable de secteur, assistante sociale, conseillère en économie sociale et familiale, référent RSA, secrétaire.

### Service des psychologues de l'accueil de la petite enfance

#### ► Centre départemental de l'enfance

2 rue de la Jeunesse - BP 413  
40012 Mont-de-Marsan  
Tél. : 05 58 46 62 00  
Mél. : [cde40.direction@landes.fr](mailto:cde40.direction@landes.fr)

#### Population concernée

Professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant.  
Enfants accueillis de 2 mois à 4 ans et leur famille.

#### Modalités d'intervention

Observation des enfants, aide à la réflexion et analyse des observations en réunion, aide au partenariat et entretien avec les parents orientés par les équipes ou à leur demande.

#### Modalités d'accès au service

À la demande des parents ou sur orientation des équipes et à la demande des membres de l'équipe.

#### Zone d'intervention

Département des Landes (5 secteurs d'intervention)

#### Professionnels

Psychologue

### Autres intervenants exerçant en libéral

[ameli.fr](http://ameli.fr)

#### Population concernée

Ensemble de la population.

#### Modalités d'intervention

Consultations privées.

#### Modalités d'accès au service

Prise de contact par la famille et les professionnels en lien avec l'enfant auprès du secrétariat du professionnel concerné.

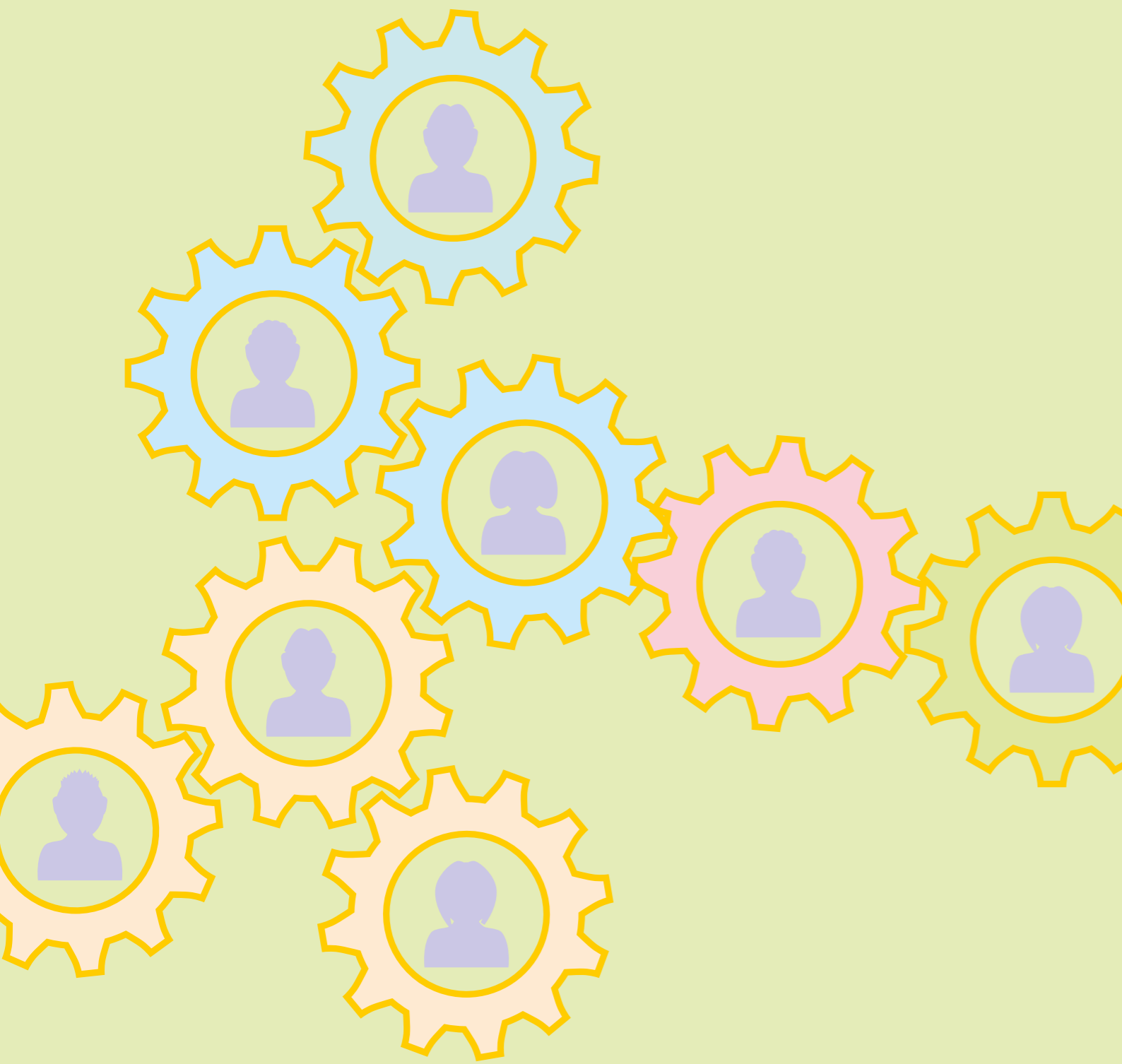
#### Zone d'intervention

Département des Landes

#### Professionnels

Médecin généraliste, pédiatre, pédopsychiatre, psychologue, sage-femme, kinésithérapeute, psychomotricien, ergothérapeute, infirmière...

## SOUTENIR LES PROFESSIONNELS ET RENFORCER LEURS COMPÉTENCES



### DÉFINITION

Chaque établissement et institution forme, accompagne et soutient ses professionnels. La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance demande que soit élaboré un programme pluriannuel des besoins en formation de tous les professionnels collaborant dans le département à la protection de l'enfance. L'intérêt d'un travail en réseau, c'est aussi de développer des formations collectives

Le partage d'expérience et l'acquisition de nouveaux savoirs permettent de renforcer les compétences de chacun.

Cette collaboration mérite d'être maintenue et renforcée.



## ADMR

L'ADMR met en œuvre un service d'intervention sociale à domicile afin d'apporter un soutien précoce à la parentalité. Dix-huit associations locales ADMR et une association famille VEST'A ADMR.

## AED (Aide éducative à domicile)

L'action éducative à domicile s'exerce au sein de la famille à la demande des parents ou sur proposition des travailleurs sociaux (avec l'accord des parents) pour un soutien éducatif auprès de leur(s) enfant(s), lorsque ceux-ci sont en difficulté dans leur famille ou lorsque la famille est en difficulté avec ses enfants (difficultés d'ordre matériel, psychologique, relationnel, qui risque de mettre en danger la santé, la sécurité ou l'éducation des enfants).

## AESH ex AVS

La personne chargée de l'accompagnement de l'élève en situation de handicap l'aide à accomplir des gestes qu'il ne peut faire seul. Elle travaille en collaboration avec l'enseignant, facilite le contact entre l'élève et ses camarades de classe, tout en veillant à l'encourager dans ses progrès en autonomie.

## ASE (Aide sociale à l'enfance)

L'aide sociale à l'enfance est, depuis les lois de décentralisation de 1983, un service du Département, placé sous l'autorité du président du Conseil départemental et dont la mission essentielle est de venir en aide aux enfants et à leur famille par des actions de prévention individuelle ou collective, de protection et de lutte contre la maltraitance.

Lorsqu'un mineur ne peut être maintenu dans sa famille, l'aide sociale à l'enfance est chargée de répondre à l'ensemble de ses besoins. Il est alors accueilli soit dans une famille d'accueil agréée soit dans un établissement d'enfants à caractère social. Pour accomplir ses fonctions, ce service est doté de personnel administratif, de travailleurs sociaux et de psychologues. Il collabore étroitement avec les services extérieurs de l'État, et peut faire appel à des organismes publics ou institutions privées spécialisées (associations) ainsi qu'à des personnes physiques.

Ses missions sont précisément définies par l'article 1221-1 du code de l'action sociale et des familles.

Le service de l'aide sociale à l'enfance tente ainsi de proposer des interventions adaptées à chaque situation. Le soutien apporté peut prendre la forme d'aide financière (allocation mensuelle), d'intervention à domicile de TISF (technicien en intervention sociale et familiale) et/ou de service d'action éducative.

## CAF (Caisse d'allocations familiales)

La CAF a pour rôle d'aider les familles en versant des allocations ou en proposant des financements. Chaque forme d'aide est soumise à des conditions. CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce) Les CAMSP dépistent et traitent en cure ambulatoire des enfants de moins de 6 ans atteints d'un handicap sensoriel, moteur ou mental en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci.

## CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce)

Le CAMSP est composé d'une équipe pluridisciplinaire qui met en œuvre des actions de prévention et de dépistage précoce : elle organise le bilan-diagnostic, définit et coordonne des soins adaptés et accompagne les familles.

## CASF

Code de l'action sociale et des familles.

## CESF (Conseillère en économie sociale et familiale)

Spécialiste de l'action socio-éducative, le conseiller en économie sociale et familiale aide les personnes à résoudre leurs difficultés quotidiennes. Son rôle est essentiel dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle.

## CMP (Centre médico-psychologique)

Les CMP appartiennent au secteur sanitaire et sont rattachés à un centre hospitalier (inter-secteur de psychiatrie). Ils ont pour mission l'organisation des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'intervention à domicile ainsi que la prise en charge des enfants jusqu'à 16 ans présentant des difficultés affectives, psychologiques ou familiales.

## CMPP (Centre médico-psychopédagogique)

Les CMPP ont pour objectif de dépister de manière précoce et traiter des enfants (de la naissance à 20 ans) dont l'inadaptation est liée à des troubles neuropsychiques, psychomoteurs, orthophoniques, ou à des troubles du comportement, en vue de les réadapter tout en les maintenant dans leur milieu naturel (sans hospitalisation).

## CMS

Centre médico-social.

## CPAM

Caisse primaire d'Assurance Maladie.

## CPEF

Les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'information et de consultation médicale pour tout ce qui concerne :

- la sexualité
- la contraception
- les infections sexuellement transmissibles (IST)
- les interruptions volontaires de grossesse (IVG)
- la vie affective et relationnelle
- ils sont gratuits et ouverts aux mineurs sans autorisation parentale.

## CSPE (Centre de soin petite enfance)

Le CSPE est une unité des soins pédopsychiatriques pour les enfants de 0 à 6 ans souffrant de difficultés psycho affectives ou comportementales.

## DSD

Direction de la Solidarité départementale

## IVG

Interruption volontaire de grossesse

## LAEP

Lieux anonymes et gratuits ouverts aux enfants entre 0 et 6 ans accompagnés d'un adulte responsable pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges.

## MLPH (Maison landaise des personnes handicapées)

La MLPH permet l'accès aux différents droits liés à une situation de handicap : la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, l'orientation professionnelle, la carte mobilité inclusion, les prestations pour enfants et adultes telles que l'AAEH et ses compléments, l'AAH ou la PCH, ainsi que les orientations vers les services et établissements spécialisés.

Les besoins et droits sont évalués par une équipe pluridisciplinaire et validés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

## MSA

Mutualité sociale agricole.

## PMI (Protection maternelle et infantile)

Elle relève du Conseil départemental et s'adresse aux futurs parents, aux femmes enceintes, aux enfants jusqu'à l'âge de 6 ans. Elle a pour but d'assurer la bonne santé de ces populations.

## PRADO

Le Prado, service de retour à domicile des patients hospitalisés, a été initié par l'Assurance Maladie en 2010 pour anticiper les besoins du patient liés à son retour à domicile et fluidifier le parcours hôpital ville.

## Psychologues de l'accueil de la petite enfance

Service proposant un soutien aux équipes des établissements d'accueil du jeune enfant de 2 mois à 4 ans ainsi qu'aux familles en situation de précarité sociale, financière, culturelle, psychologique ou éducative.

## RSA (Revenu de solidarité active)

C'est une allocation destinée à garantir à ses bénéficiaires, qu'ils soient ou non en capacité de travailler, un revenu minimum, avec en contrepartie une obligation de chercher un travail ou de définir et suivre un projet professionnel.



**Département des Landes**  
Direction de la Solidarité Départementale  
Hôtel du Département  
23 rue Victor-Hugo  
40025 Mont-de-Marsan Cedex  
Tél. : 05 58 05 40 40

**landes.fr**

Les Landes, le Département 